

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-troisième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 22 et 24-27 juillet 2017

Questions spécifiques aux espèces

Maintien des annexes

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ORCHIDEES INSCRITES A L'ANNEXE II
(point 32 de l'ordre du jour)

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Présidente: la représentante par intérim de l'Europe (Mme Moser);
- Parties: Allemagne, Canada, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Italie, Lettonie, Mexique, Pays-Bas, Pérou, République de Corée, République Tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Thaïlande et Union européenne; et
- OIG et ONG: Centre du commerce international (CCI), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), PNUE-WCMC, UICN, American Herbal Products Association, FTS Botanics, Species Survival Network et TRAFFIC.

Mandat

1. Discuter des travaux réalisés à ce jour (études de cas approfondies et vues d'ensemble), y compris l'identification des lacunes dans les connaissances et les conclusions à ce jour;
2. Élaborer un plan de travail, assurant la liaison avec le groupe de travail du Comité permanent sur les annotations;
3. Rédiger le questionnaire; et
4. Identifier les sources de financement possibles pour des études plus approfondies.

Recommandations

Le groupe de travail a convenu du plan de travail suivant :

1. Le groupe de travail intersessions préparera un questionnaire exposant les lacunes en matières de connaissances dont il a été question à la session, et ce pour le 31 octobre 2017 au plus tard ;
2. Le Secrétariat publiera une notification à laquelle sera joint le questionnaire en demandant que les réponses soient envoyées au plus tard le 31 décembre 2017 ;
3. Le Président du Comité pour les plantes fera une annonce verbale à la 69^e session du Comité permanent pour demander que soit rétablie la coordination entre ce groupe de travail et le groupe de travail du Comité permanent sur les annotations ;

4. Le Président du groupe de travail résumera les réponses et élaborera un projet de document avec l'appui des membres du groupe de travail pour examen par le groupe de travail ;
5. D'autres études de cas sur les espèces essentielles d'orchidées pourront être entreprises, si nécessaire, à partir des réponses au questionnaire, et les Parties et donateurs sont invités à apporter leur soutien financier ; et
6. Un rapport sera soumis à la 24^e session du Comité pour les plantes au plus tard le 1^{er} mai 2018.